



Èvre - Thau - St Denis

Au fil de l'eau

Toute l'actualité des Bassins versants Èvre-Thau-St Denis



CONSULTEZ
NOTRE SITE !

www.evrethausaintdenis.fr

EDIT'EAU



2014 : une année charnière pour le SMiB

Les élections municipales ont conduit à un **renouvellement des délégués**.

J'ai accepté d'être le nouveau président. Tout d'abord, pour assurer la **continuité des actions** entreprises au mandat précédent et aussi pour imaginer collectivement un projet de territoire à l'échelle du bassin Èvre - Thau - St Denis.

Ce projet de territoire transversal participera à la préservation de la qualité et de la ressource en eau : valorisation du bois issu de l'entretien des bords de cours d'eau, maintien de l'élevage dans les fonds de vallées, développement de pratiques vertueuses, sans pesticides et économes en eau, initiatives éco touristiques...

J'ai souhaité une **articulation forte** entre les intercommunalités qui financent le SMiB, la Commission Locale de l'Eau présidée par Jean-Robert GACHET, et chaque délégué qui assure le lien de proximité sur l'ensemble du territoire, auprès des communes et au sein du SMiB.

J'ai aussi souhaité m'entourer de **3 Vice-présidents**, répartis géographiquement, et chacun responsable d'une commission.

2014 : nous terminons un programme de 5 ans de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau et de leurs abords... et nous préparons le **prochain programme**.



L'Èvre à La Boissière-sur-Èvre

2015 : le bon état écologique des eaux ?

Le SMiB s'inscrit dans les objectifs de **bon état écologique des rivières** définis par la Directive européenne Cadre sur l'Eau.

Si les rives de nos cours d'eau appartiennent principalement à des propriétaires privés, l'eau, elle, est un bien commun. Elle est aussi précieuse que l'argent public que nous engageons pour la préserver. Alors préservons-la.

Christophe DOUGÉ
Président du SMiB

Le SMiB, c'est quoi ?

C'est le Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis : un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 6 communautés de communes ou d'agglomération.

Il œuvre pour la **restauration et l'entretien des cours d'eau et zones humides**. L'objectif principal du SMiB est la **reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**.



UNE QUESTION, UN PROJET... CONTACTEZ-NOUS !

Le SMiB a pour rôle la gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants Èvre-Thau-St Denis. Il porte notamment le CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des précisions sur la réglementation ou des conseils sur des projets en lien avec les cours d'eau et les zones humides.



Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis
CS 10063

49602 BEAUPRÉAU CEDEX
Tél. 02 41 71 76 83

Courriel : contact@evrethausaintdenis.fr
Site Internet : www.evrethausaintdenis.fr

Collectivités membres du SMiB :

Communauté d'Agglomération du Choletais, Communauté de Communes de la Région de Chemillé, Moine et Sèvre, du Centre Mauges, du Canton de St Florent-le-Vieil et Montrevault Communauté.

Nos partenaires financiers :



Le vairon, une espèce Bien Présente dans les Cours d'eau oxygénés



Le vairon (*Phoxinus phoxinus*)

Le **vairon** est un petit poisson (8 à 9 cm en moyenne) bien présent sur la partie amont de l'Èvre, sur ses affluents (Beuvron, Pont Laurent, Abriard...) et sur le bassin du

St Denis. Il affectionne les **cours d'eau bien oxygénés** (courants) et les **eaux claires**. C'est une espèce grégaire qui vit en bancs de plusieurs individus généralement du même âge. Il se reproduit principalement entre avril et juillet : les femelles déposent alors leurs ovules uniquement sur des graviers propres et bien oxygénés. Le vairon est une espèce omnivore et opportuniste qui vit en moyenne 3 à 4 ans. Les **menaces** pesant sur cette espèce sont essentiellement liées à la **détérioration de la qualité de l'eau et des milieux**. En effet, les travaux lourds (curage, recalibrage, redressement ou encore busage) réalisés sur les cours d'eau entre 1970 et 2000 ont détruit les habitats favorables à sa reproduction et à sa croissance. Il ne supporte pas non plus les eaux stagnantes.

La lettre web Des Bassins Èvre - Thau - St Denis

Lancée au printemps 2014, le SMiB propose une **lettre web bimestrielle**.

Destinée aux acteurs des bassins de l'Èvre, de la Thau et du St Denis, ainsi qu'aux partenaires du SMiB, cette lettre présente **l'actualité de la gestion de l'eau** au niveau local et va au-delà, en abordant les nouveautés aux niveaux régional, national et européen.

Pour recevoir cette lettre, **inscrivez-vous** sur la page d'accueil du site evrethausaintdenis.fr. Vous trouverez également l'ensemble des lettres déjà parues dans la rubrique : Communication / Lettre web.



Fiche D'Identité Des Bassins versants Èvre - Thau - St Denis

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Le bassin versant d'une rivière, c'est l'ensemble du **territoire sur lequel s'écoulent et s'infiltrent les eaux qui alimentent la rivière et ses affluents**. Ce bassin n'a pas les mêmes frontières que les communes. En effet, ce sont les lignes de crête des collines qui séparent les différents bassins versants. Ainsi, en fonction de l'endroit où tombe la goutte de pluie, elle ira : soit dans le bassin versant de l'Èvre, soit dans un bassin versant voisin (Thau, St Denis, Layon ou Moine, par exemple).

Bassin versant de l'Èvre :

- Superficie : **573 km²**
- **45** communes concernées
- Longueur de cours d'eau cumulée : **567 km**, dont **93 km** pour l'Èvre
- Source de l'Èvre : **Veziens**
- Confluence avec la Loire : **Le Marillais**

Bassin versant de la Thau :

- Superficie : **72 km²**
- **6** communes concernées
- Longueur de cours d'eau cumulée : **79 km**, dont **12 km** pour la Thau
- Source de la Thau : **Montjean-sur-Loire**
- Confluence avec la Loire : **St Florent-le-Vieil**

Bassin versant du St Denis :

- Superficie : **30 km²**
- **6** communes concernées
- Longueur de cours d'eau cumulée : **29 km**, dont **9 km** pour le St Denis
- Source du St Denis : **Bourgneuf-en-Mauges**
- Confluence avec la Loire : **Montjean-sur-Loire**



Organisation Du SMiB

Le SMiB est une **collectivité** dont le fonctionnement s'apparente à celui d'une mairie ou une communauté de communes puisque ce sont des élus qui gèrent son fonctionnement. Le **comité syndical** se réunit en général 4 à 5 fois par an pour valider les grandes orientations du SMiB, tandis que le **bureau** se réunit pour gérer les affaires courantes. Des **commissions** ont été créées pour travailler sur des sujets bien spécifiques et soumettre des propositions au bureau. Le SMiB emploie 3 salariés pour mettre en œuvre ses actions : Camille LOIZEAU (secrétaire comptable), Denis BRANGER (technicien rivières) et Raphaël CHAUSSIS (animateur du SAGE).

COMITÉ SYNDICAL :

BUREAU + 39 DÉLÉGUÉS
(cf liste sur la cartographie)

BUREAU :



Luc CLOCHARD
CAC
Vice-président



Christophe DOUGÉ
MC
Président



Jean-Robert GACHET
CCCM
Vice-président



Christophe JOLIVET
CCSF
Vice-président

+ 5 délégués :
Dominique AUDOIN
Joël LANDREAU
Pascal MÉNARD
Danielle PINEAU
Michel PORTAL

COMMISSION
TRAVAUX

COMMISSION
COMMUNICATION

COMMISSION
CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE
ET MESURES
AGRO-
ENVIRONNEMENTALES

Une exposition Disponible Pour vos manifestations

Le SMiB a créé une exposition destinée au grand public. Cette exposition est composée de 6 panneaux ayant pour thème :

- Présentation du SMiB,
- Carte des bassins Èvre - Thou - S' Denis,
- Communication et sensibilisation,
- Actions et travaux,
- SAGE Èvre - Thou - S' Denis,
- Enjeux du SAGE.

Cette exposition a vocation à être utilisée lors de manifestations, mais également à être exposée dans les collectivités (halls, salles d'attente, etc.).

Les supports sont prévus et adaptés pour une **utilisation en extérieur**.

Pour emprunter cette exposition, contactez-nous !



Travaux sur la zone humide Du Marillais / Saint-Florent-le-Viel

En amont de la confluence entre l'Èvre et la Loire se trouve une vaste zone humide. Celle-ci a fait l'objet d'une étude réalisée par le CPIE Loire Anjou (téléchargeable sur www.evrethausaintdenis.fr). Plusieurs **espèces remarquables** ont été mises en évidence. La Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique constate chaque année la **reproduction du brochet**. Étant donné les fortes variations de niveau d'eau et l'envasement d'un fossé, la connexion avec l'Èvre n'est plus assurée lorsque les débits baissent.



Zone humide au printemps

Afin de restaurer la connexion entre cette zone humide et l'Èvre, le SMiB a fait l'acquisition d'une peupleraie en 2013. Des travaux ont été effectués depuis pour convertir cette peupleraie en **prairie inondable** : abattage des peupliers, broyage des branches, rognage des souches, pose d'une clôture et plantation d'une haie bocagère.

En 2015, le SMiB souhaite **poursuivre les travaux** sur cette parcelle à travers l'aménagement d'une mare et de zones basses. Afin d'**améliorer la connexion avec l'Èvre**, il est envisagé de curer le fossé et d'aménager le franchissement du chemin communal. Un suivi des milieux naturels sera également réalisé.

Renouvellement des élus au SMiB

Suite aux élections municipales de mars 2014, les personnes siégeant au **conseil syndical** du SMiB ont été renouvelées. **48 délégués** ont ainsi été désignés, représentant chacun leur commune et communauté de communes ou d'agglomération, et constituant les « **référénts milieux aquatiques** » locaux.

Ci-joint, vous trouverez la liste des délégués ; **n'hésitez pas à les contacter si besoin**.

MONTREVAULT COMMUNAUTÉ (MC)

Christophe DOUGÉ - La Boissière sur Èvre
Patrice NOYER - Chaudron en Mauges
Dominique AUDOIN - Le Fief Sauvin
Jacques BIGEARD - Le Fuilet
Alban COUËRON - Montrevault
Moïse PETITEAU - Le Puiset Doré
Michel BRUNEAU - Saint Pierre Montlmar
Henri GRATON - Saint Quentin en Mauges
Joël PERAU - Saint Rémy en Mauges
Gérard VERON - La Salle et Chapelle Aubry

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOINE ET SÈVRE (CCMS)

Marion BERTHOMMIER - Montfaucon-Montigné
Joël LANDREAU - Saint André de la Marche
Pascal ESNARD - Saint Macaire en Mauges

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (CAC)

Jean-François BAZIN - Cholet
Jean-Paul BREGEON - Cholet
Maurice MARSAULT - Le May sur Èvre
Patrice DELAUNAY - Nuaillé
Fanny FROGER - Nuaillé
Jean-Robert TIGNON - Saint Léger sous Cholet
Christian USUREAU - Saint Léger sous Cholet
Luc CLOCHARD - Trémentines
Michel PORTAL - Vezins

Un nouveau Programme D'actions à venir



Depuis 2009, le SMiB engage des **travaux et actions de communication** sur le bassin de l'Èvre. Les actions engagées ont porté sur la restauration de la végétation (1), la suppression de peupliers, la plantation d'essences locales (1), la pose de clôtures et d'abreuvoirs(1), l'ouverture coordonnée des vannes, la suppression de petits ouvrages, la restauration morphologique du lit (2), la diversification d'habitats piscicoles et l'aménagement de zones de frayères.

Le SMiB a développé différents outils de communication : site internet, plaquettes, guide du riverain (3), panneaux routiers



indiquant le nom des cours d'eau, animations scolaires et panneaux pédagogiques.

Début 2014, le SMiB a missionné le bureau d'étude « ASCONIT Consultants » pour dresser le bilan des actions engagées et surtout établir un nouveau contrat sur les bassins Èvre - Thou - S' Denis. Ce programme appelé « **Contrat Territorial Milieux Aquatiques** » (CTMA) est en cours d'élaboration. À ce jour, 250 km de cours d'eau ont été prospectés dans l'objectif de prioriser les interventions de restauration pour les 5 prochaines années.

Le **diagnostic**, réalisé principalement sur les parties amont des bassins

versants, montre que les cours d'eau sont dans l'ensemble **dégradés**, notamment au niveau de leur lit et de leur fonctionnement.

Les attentes autour du prochain contrat devraient porter sur une **poursuite des actions engagées**, mais surtout sur la **restauration du lit des cours d'eau dégradés** (suite aux travaux de recalibrage, redressement, curage... et à la présence d'obstacles).

Enfin, certaines portions de cours d'eau sont « proches » du bon état. Il faudra donc veiller à leur **préservation**.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE ST FLORENT-LE-VEIL (CCSF)

Rémi ALBERT - Beausse
Pierre-Emmanuel PINEAU - Botz en Mauges
Jacques RETHORÉ - Bourgneuf en Mauges
Pierre-Yves BLAIN - La Chapelle Saint Florent
Dominique AUVRAY - Le Marillais
Alain CHEIGNON - Mesnil en Vallée
Christian MAILLET - Montjean sur Loire
Alain DAVID - La Pommeraye
Christophe JOLIVET - Saint Florent le Vieil
Danielle PINEAU - Saint Laurent du Mottay
Bernadette WALCHLI - Saint Laurent de la Plaine

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE MAUGES (CCCM)

Dolorès AUGER - Andrezé
Philippe BERNARDET - Beaupréau
Marie-Christine GALY - Bégrolles en Mauges
Eric PASQUIER - La Chapelle du Genêt
Suzanne CESBRON - Jallais
Jean-Robert GACHET - Jallais
Pascal MENARD - La Jubaudière
Henri - Noël JEANNETEAU - Le Pin en Mauges
Françoise SOULARD - La Poitevinière
Jérôme MADY - Saint Philbert en Mauges
Guy CHESNÉ - Villedieu la Blouère

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE CHEMILLÉ (CCRC)

Marie-Françoise ALBERT - La Chapelle Rousselin
Freddy BAUMARD - Saint Georges des Gardes
Hervé MARTIN - Saint Georges des Gardes
Stéphane MERCEROLLE - La Tourlandry

Chantier école sur le Rez Profond

La commune de la Poitevinière et le SMiB ont confié la réalisation d'un chantier de protection de berges à des étudiants du CFPPA du Fresne - Angers.

Mi-octobre, 10 étudiants en formation « Technicien du génie écologique » ont mené un chantier école sur le ruisseau du Rez Profond.

À cet endroit, la berge s'érodait fortement et le passage des engins devenait difficile et dangereux.

La technique du génie végétal a été privilégiée à l'enrochement. Les travaux ont consisté à mettre en place des branches entre deux rangées de pieux et à apporter de la terre en retrait. L'avantage de ce type de **protection de berges** (fascinage) est que les branches cassent le courant, ce qui **évite l'érosion**. Le ralentissement du courant permet aux sédiments (limons, sables, graviers...) charriés par le ruisseau de se déposer et ainsi d'engraisser la berge.

Contrairement à l'enrochement, le **fascinage** est une **technique douce**, qui évite de déplacer le problème d'érosion vers l'aval ou sur la berge opposée.

Pour rappel, l'érosion est un **phénomène naturel** nécessaire au bon fonctionnement d'un cours d'eau. Elle peut être accentuée par la présence d'embâcles et l'absence de végétation adaptée (aulnes, frênes, ...).

Les protections de berges sont à mettre en œuvre uniquement lorsqu'il existe un **enjeu important** : chemin, route, maison...



L'actualité du territoire



Une nouvelle station d'épuration à Nuaillé

Cette opération s'inscrit dans la démarche ambitieuse engagée par la **Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC)** pour moderniser le traitement des eaux usées. Ce projet vient clôturer un programme de **mise aux normes** de l'ensemble des installations d'épuration de la CAC étalé sur 10 ans pour un budget d'environ 24 millions d'euros.

Cette nouvelle station d'épuration porte la capacité de traitement de 1 200 à 1 833 équivalents-habitant. Compte tenu de la sensibilité du milieu récepteur (ruisseau de Trémentines, situé en **tête de bassin** et régulièrement à sec en été), la filière de traitement (boue activée avec traitement du phosphore et micro-tamassage) est conçue pour garantir un **rendement épuratoire élevé** et ainsi contribuer à la protection des milieux aquatiques.

Le coût total de cette opération s'élève à 1 470 055 € TTC. Le montant des subventions accordées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général 49 représente environ 49 % du coût.

La station est en service depuis le 3 juin 2014.



Zoom sur les travaux de l'Èvre à la JuBaudière



Suite à la **suppression des vannes** sur un barrage présent sur l'Èvre, des travaux de restauration de la végétation ont été réalisés en 2013 (abattage d'arbres morts et penchés, enlèvement sélectif des embâcles, étagage des frênes...). L'objectif était de rajeunir la végétation afin d'assurer le maintien des berges.

Début juillet 2014, de nouveaux travaux ont été effectués sur ce tronçon de l'Èvre. Un travail commun a été réalisé au préalable entre la **Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPMA)** et le SMiB afin de définir les aménagements à prévoir.

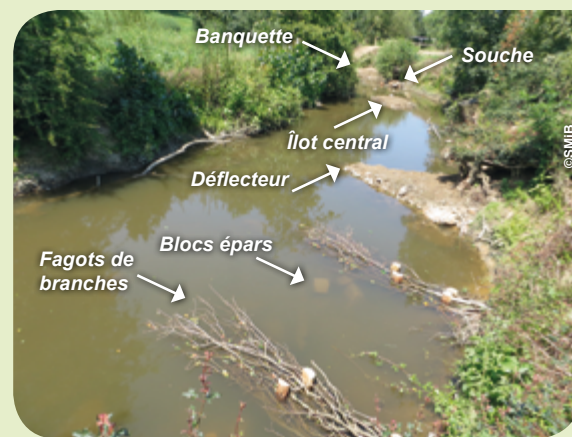
Les objectifs étaient de **redonner de la dynamique** à l'Èvre en rétrécissant le lit en période de basses eaux (création de banquettes) pour **améliorer l'auto-épuration** ; de **créer de nouveaux habitats** pour la faune aquatique (poissons et invertébrés) à travers la mise en place de **blocs épars**, de **lits de graviers**, de **fagots** et de **souches**...

Les travaux ont été réalisés à l'aide d'une pelleteuse et d'un dumper durant une semaine. Au total, 300 t. de matériaux (graviers, cailloux et blocs), 10 souches et 24 fagots de branches ont permis de réaliser l'ensemble des aménagements en amont de l'ancien barrage.

Le coût des travaux s'élève à 11 700 € avec le soutien

financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire, du Conseil Général du Maine-et-Loire et la FDPMA.

Afin d'en mesurer l'efficacité, un **inventaire piscicole** avait été réalisé avant les travaux et de nouvelles pêches électriques seront programmées dans les années à venir. L'objectif de ce suivi est de mettre en évidence l'**évolution de la qualité de l'eau et des habitats**. En effet, nous devrions constater le retour de certaines **espèces de poissons plus exigeantes** vis-à-vis de la qualité de l'eau et de l'oxygénation.



Qu'est-ce qu'un cours d'eau en bon état ?



Pour bien fonctionner, un cours d'eau doit présenter les caractéristiques suivantes :

- **alternance de zones de radiers** (secteurs courants et peu profonds) et de zones de mouilles (secteurs plus stagnants et plus profonds).
- **tracé sinueux** (présence de méandres),
- **habitats variés** (sous-berges, souches, pierres...),

- **berges pas trop hautes** avec des profils variés permettant l'expansion des crues,
- **granulométrie diversifiée** (limons, sables, graviers, cailloux et blocs),
- **végétation des berges diversifiée** au niveau des âges et des essences.



Cours d'eau dégradé



Cours d'eau en bon état

Un cours d'eau physiquement dégradé ne remplit plus correctement ses fonctions biologiques et hydrologiques. Il ne présente plus une qualité ni une diversité d'habitats suffisante. Il accélère les écoulements, s'érode et ne présente plus de bonnes fonctions d'auto-épuration (cf schéma ci-dessous).

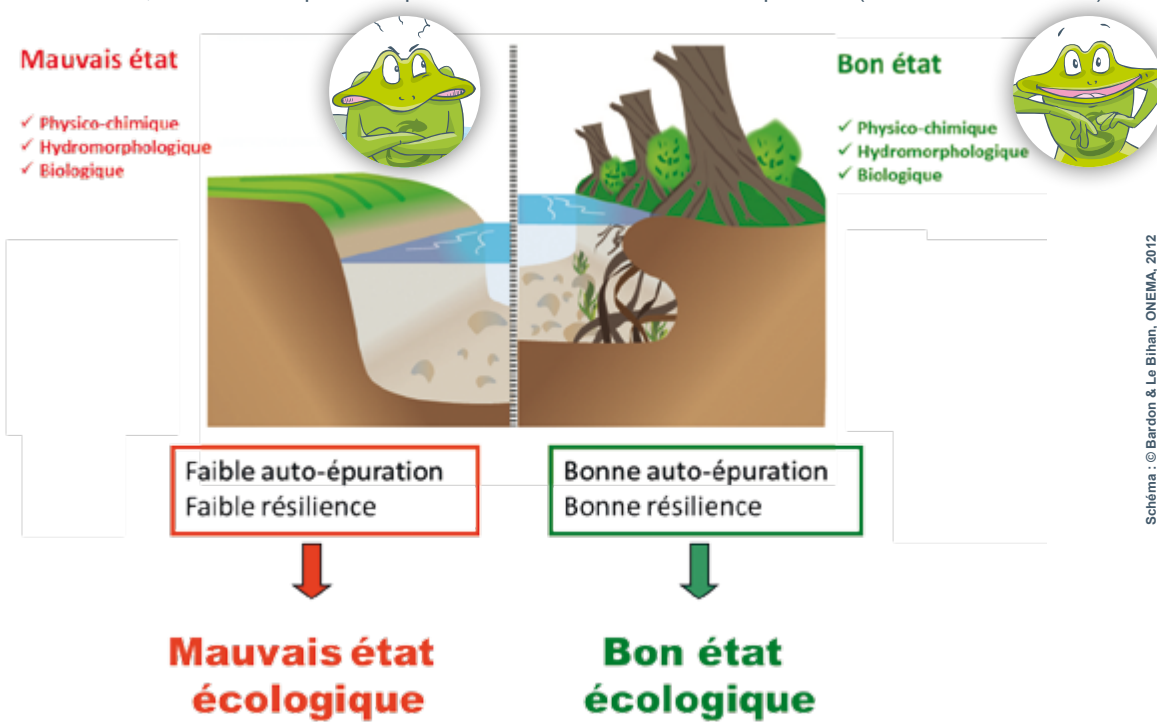


Schéma : © Bardon & La Bihan, ONEMA, 2012



Un colloque « Réduction des pesticides dans nos communes » à Saint-Pierre-Montlimart

Dans le cadre de la démarche Ecophyto, le **CPiE Loire Anjou** a organisé un colloque le 1^{er} octobre 2014 à Saint-Pierre-Montlimart. Près de 200 personnes, élus et personnels des services techniques des collectivités alentours, sont venus assister à des présentations sur la **réduction des pesticides** dans les collectivités : méthodes, matériels, retours d'expériences. Marc Grémillon (Maire de Trémentines, Vice-président de la CLE) et Raphaël Chaussis (animateur du SAGE) ont témoigné sur la **contamination des cours d'eau** par les pesticides, et sur l'expérience de Trémentines dans la diminution des pesticides.

Des **visites** ont été organisées sur des espaces publics de Saint-Pierre-Montlimart ayant fait l'objet d'une **réduction de l'emploi des pesticides**, notamment le terrain de football.

Qu'est-ce que le SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux vise à planifier la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. L'objectif est de concilier les usages de l'eau et les besoins des milieux aquatiques. L'ensemble des documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) et des décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le SAGE.

Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit 3 collèges : les élus des collectivités territoriales, les usagers professionnels et associatifs, et les services de l'État et de ses établissements publics. Le portage administratif et financier du SAGE est assuré par le SMiB Évre - Thau - St Denis.

Les étapes du SAGE



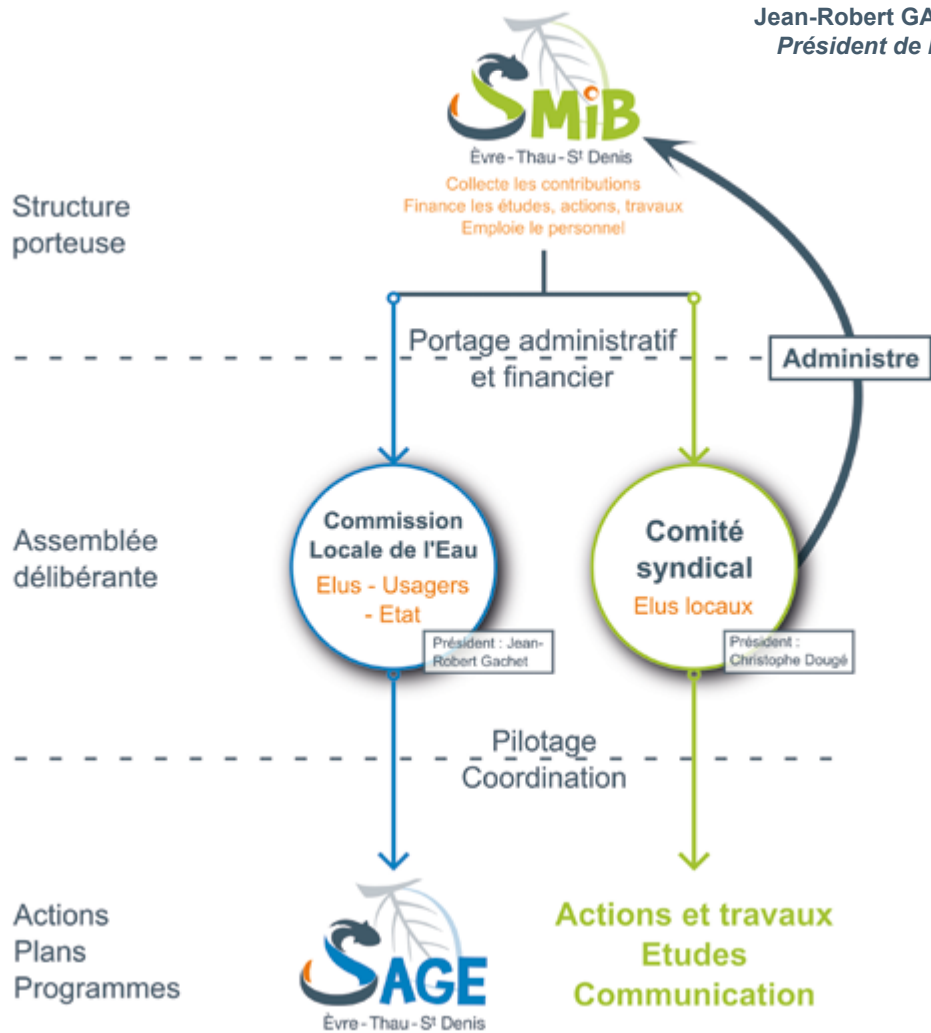
EDIT'EAU

L'eau est un bien universel qu'il convient de protéger en tant que ressource limitée.

C'est ce à quoi s'emploie la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur nos bassins Évre-Thau-St Denis. Après avoir validé la **stratégie du SAGE**, nous avons lancé la rédaction du **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** de la ressource en eau (PAGD) ainsi que du **Règlement**, qui s'imposent tous deux à l'administration, et même aux tiers pour le règlement.

Ces documents de référence fixeront un **cadre d'intervention** et proposeront une **liste d'actions** prioritaires à mettre en œuvre afin de valoriser et de protéger notre ressource en eau et nos milieux aquatiques pour les années à venir.

Jean-Robert GACHET
Président de la CLE



Avancement du SAGE

Adoption de la stratégie

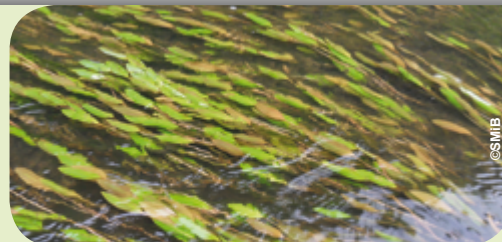
La stratégie du SAGE a été adoptée le **25 septembre 2014**. Elle synthétise les orientations que la Commission Locale de l'Eau a prises pour retrouver une eau et des milieux aquatiques de qualité.

Elle est téléchargeable sur le site du SMiB, dans la rubrique SAGE > Les documents du SAGE.

Lancement de la rédaction

La CLE a débuté cet automne la rédaction des documents du SAGE, dernière étape dans l'élaboration du schéma. Le SAGE se compose de 4 documents principaux :

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** : il constitue le document de planification du SAGE. Il définit les **priorités** et les **enjeux** du SAGE en matière d'eau et de milieux aquatiques, retrace la stratégie de la CLE, fixe les **objectifs de reconquête** et les **dispositions** à mettre en œuvre pour les atteindre. Il précise également les moyens de mise en œuvre du SAGE, à la fois sur les plans technique et financier. Les documents d'urbanisme, les décisions de l'administration dans le domaine de l'eau et les schémas



départementaux des carrières doivent lui être compatibles ;

- **Le règlement** : il comporte des règles édictées par la CLE qui visent à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Ces règles s'imposent à l'administration et aux particuliers ;

- **Le rapport de présentation et l'évaluation environnementale**, qui résument le fonctionnement de la CLE et le contenu du SAGE, l'analyse de l'état initial de l'environnement et ses tendances d'évolution, les effets probables du SAGE sur l'environnement et la compatibilité avec les autres documents, plans et programmes dans le domaine de l'eau.

Une fois rédigé, le SAGE sera soumis aux avis du Comité de bassin Loire-Bretagne, des personnes publiques associées et des citoyens du territoire via une **enquête publique**.

L'eau vous consulte : donnez votre avis !

À l'occasion de la révision du SDAGE¹ et de son programme de mesures, une consultation du public sur l'eau se déroulera du **19 décembre 2014 au 18 juin 2015**. L'ensemble des citoyens aura l'occasion de donner son avis sur :

- la poursuite de la reconquête de la qualité des eaux sur le bassin Loire-Bretagne,
- la stratégie pour un bon état du milieu marin,
- la gestion des inondations.

La consultation, organisée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, se fera essentiellement par Internet. Les acteurs locaux (collectivités, associations...) relayeront l'information sur leurs sites et lors des événements organisés.

L'objectif est d'inviter le public et les acteurs de l'eau à participer au débat. Le SMiB interviendra avec le CPIE Loire Anjou pour mobiliser les collectivités des Mauges.

Le site www.prenons-soin-de-leau.fr permettra d'accéder aux questions qui intéressent le bassin Loire Bretagne. Il permettra aussi de consulter les résultats de la dernière consultation qui a eu lieu lors de l'hiver 2012-2013. **N'hésitez pas à participer !**



SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, document cadre de la politique de gestion de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques (Loire-Bretagne, pour nous).

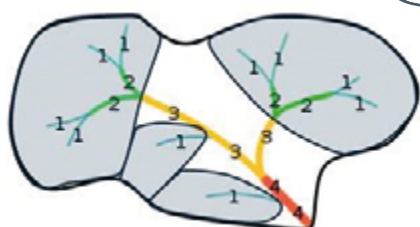
Inventaire et cartographie des têtes de Bassin versant

De mai à août 2014, Alban Joly, étudiant en 1^{re} année de Master « hydrologie », a travaillé sur l'inventaire et la caractérisation des « têtes de bassin versant » situés sur les SAGE Évre - Thau - St Denis et Layon-Aubance.

Les têtes de bassin versant correspondent aux secteurs situés les plus à l'amont des rivières et des ruisseaux. Ils représentent un enjeu important pour le SAGE car ils remplissent de nombreuses fonctions vitales pour le bon fonctionnement des cours d'eau :

- **Régulation des crues et alimentation des cours d'eau** en hiver par leur capacité de rétention de l'eau (présence souvent importante de **zones humides**). Ils apportent en effet plus de 60 % de l'eau s'écoulant sur le réseau hydrographique,
- **Auto-épuration** des polluants, par des processus biogéochimiques particuliers,
- **Apport de matière organique** (« activation » de la chaîne alimentaire) pour les zones à l'aval,
- **Biodiversité spécifique**...

Ces secteurs ont été cartographiés par ordinateur à partir de la carte des cours d'eau et la carte du relief. Les **cours d'eau de « rang » 1 et 2** ont été déterminés. Les cours d'eau sans



affluent sont de « rang » 1. À la confluence de deux cours d'eau de « rang » identique (par exemple de « rang » 1), il devient le « rang » supérieur (« rang » 2) et ainsi de suite (cf. schéma ci-dessus).

Les secteurs ainsi cartographiés représentent plus de **70 % de la surface du territoire** du SAGE Évre - Thau - St Denis.

Plusieurs analyses complémentaires ont été menées, afin de préciser les enjeux de ces secteurs : croisement avec la carte des zones humides, des pentes, des anciens travaux d'assainissement agricoles (cf. plaquette N°6 - Décembre 2013)...

Nous disposons maintenant d'une information précieuse pour **hiérarchiser** les secteurs d'intervention et **prioriser** les mesures de gestion ou les travaux à mener.

L'étude est consultable sur le site Internet du SMiB : www.evrethausaintdenis.fr.

